

Comité sénatorial permanent des langues officielles du 18 février 2019
Questions posées à la CCN qui nécessitent un suivi

Lors de sa comparution devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles, le 18 février 2019, le président du Comité, le sénateur René Cormier, a posé deux questions à la Commission de la capitale nationale (CCN), auxquelles la CCN s'est engagée à répondre.

La CCN comprend que les questions du sénateur Cormier faisaient référence au *Guide à l'intention des institutions fédérales sur la Partie VII (Promotion du français et de l'anglais) de la Loi sur les langues officielles*, qui a été publié par le ministère du Patrimoine canadien en 2007.

Dans ce contexte, les réponses de la CCN sont les suivantes :

Question : Utilisez-vous le guide produit par Patrimoine canadien destiné aux institutions fédérales qui a été produit en 2007? Est-ce que ce guide est utile dans votre travail comme organisme?

Est-ce que les principes de ce guide pourraient être intégrés dans un nouveau règlement pour encadrer la mise en œuvre de la partie VII? Il y a de nombreux témoins qui nous ont dit que notamment dans la partie VII, de la *Loi sur les langues officielles*, il devrait y avoir un règlement et que le guide pourrait peut-être être intégré. Qu'en pensez-vous?

Réponse de la CCN :

La CCN tient à la participation des communautés minoritaires de langue officielle. Les stratégies de consultation et les plans de communication tiennent toujours compte des gens de ces communautés. Bien que notre rayonnement dépasse largement la région de la capitale nationale, beaucoup de nos échanges avec le public se passent localement. À cette fin, des mesures positives sont prises pour s'assurer que les outils de communication ciblant les communautés minoritaires sont largement utilisés pour joindre les minorités linguistiques afin d'obtenir leurs commentaires. Nous veillons aussi à ce que les associations de minorités linguistiques qui s'intéressent à notre travail reçoivent l'information sur nos activités en temps opportun et qu'elles transmettent leurs commentaires dans la langue de leur choix.

En outre, la CCN est reconnue pour sa longue tradition d'étroite collaboration avec le Commissariat aux langues officielles, Patrimoine canadien (PCH) ainsi qu'avec des intervenants externes, dont les communautés minoritaires de langue officielle, dans la promotion et la mise en valeur constantes qu'elle fait de la dualité linguistique dans la région de la capitale nationale.

En se servant de différents guides, de pratiques exemplaires et de fiches d'information élaborés et distribués par PCH, la CCN a conçu et mis en place des outils et des mécanismes sur les langues officielles qui respectent son engagement envers la promotion de la dualité linguistique dans la région de la capitale nationale. La CCN serait prête à se conformer si la décision était de prescrire du contenu relié au regard d'exigences réglementaires.